

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2014, le 28 avril à 20h30, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire.

Présents : M. BERTHIER Jean-Philippe, Mme DEMORTIERE Fabienne, M. JANDOT Rémi, M. LABILLE Laurent, M. LECLAIRE Loïc, Mme LECLAIRE Sylvie, M. MELOT Damien, Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. ROUSSET Jean-Paul

Absent: néant

Secrétaire de séance: Mme MONTILLOT Mireille

Lecture et approbation du Compte rendu de Conseil du 29 mars 2014

Rapport d'activités du 29/03/14 au 28/04/2014

- Vote du budget commune / Délibération 31/2014

Le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité de voter le budget suivant

Dépenses de fonctionnement : 152 442 €

Recettes de fonctionnement : 152 442€

Dépenses d'investissement : 57 594 €

Recettes d'investissement : 57 594 €

Soit un budget total de 210 036€ en recettes et en dépenses.

- Vote du budget assainissement / Délibération 32/2014

Le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité de voter le budget suivant

Dépenses de fonctionnement : 30 580 €

Recettes de fonctionnement : 30 580 €

Dépenses d'investissement : 459 930 €

Recettes d'investissement : 459 930 €

Soit un budget total de 490 510€ en recettes et en dépenses.

- Fiscalité directe locale / Délibération 33/2014

Le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

- Taxe d'habitation : 12,10%

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,26%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45%

- Concours du receveur municipal/ Délibération 34/2014

Le Conseil municipal DECIDE de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à M CHAPOTOT Jocelyn et de lui attribuer également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49€.

- **CCID/ Délibération 35/2014**

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms soit 12 titulaires et 12 suppléants.

- **Délégué SIVOS Genouilly/ Délibération (ajout) 36/2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DESIGNÉ Monsieur JANDOT Alain et Madame DEMORTIERE Fabienne délégués au SIVOS DE GENOUILLY et Monsieur JANDOT Rémi délégué suppléant.

- **Délégué EHPAD Joncy/ Délibération (ajout) 37/2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DESIGNÉ Mme LECLAIRE Sylvie et Mme DEMORTIERE Fabienne représentant de la commune à l'EPHAD de JONCY.

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie/ Délibération 38/2014**

Le Conseil municipal de GERMAGNY décide d'ouvrir auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Est une ligne de trésorerie de 50 000€.

- **Questions diverses**

- Tour de garde des élections européennes

- Devis en cours : le conseil décide de ne pas recourir à une entreprise pour la réfection du parking. Les conseillers municipaux feront les travaux de remise à plat du terrain eux mêmes. Les dates des 17 et 24 mai sont retenues.

- Communauté de communes : Commissions de travail

M. Alain JANDOT s'inscrit dans la commission Environnement

Mme Mireille MONTILLOT s'inscrit dans la commission Communication

Mme Fabienne DEMORTIERE s'inscrit dans la commission Jeunesse

- Remerciement crédit agricole pour la location de la salle des fêtes

- Location du gîte : plusieurs dates sont déjà retenues

- Un aspirateur sera acheté pour le gîte

- Le fleurissement de la commune est en cours

Fin de la séance à 22h15